

guide pratique des usagers de la route

SOMMAIRE

INTRODUCTION

P. 5

I. L'USAGER

- Les usagers les plus vulnérables
- Principaux facteurs influant sur la conduite
- La vision
- La vigilance
- La fatigue
- L'alcool
- Les sanctions
- Les médicaments
- Les stupéfiants
- L'audition
- Le temps de réaction
- Le choix du mode de déplacement

P. 15

II. MODES DE DÉPLACEMENT

- 2.1 Circuler à pied
 - Le piéton
 - L'enfant piéton
- 2.2 Les usagers cyclistes
 - Gilet et casque pour les cyclistes
 - Le vélo
- 2.3 Circuler en transports en commun
- 2.4 Circuler en voiture
 - Automobile

2.5 Deux-roues motorisés

- Les deux règles d'or pour améliorer sa sécurité à deux-roues
- La conduite
- S'équiper

P. 34

III. LA CONDUITE

- Les carrefours
- Le permis à points
- Les panneaux
- Les radars
- L'éco-responsabilité
- Le constat amiable

P. 48

IV. STRASMAP



P. 49

V. ADRESSES UTILES

INTRODUCTION

SE DÉPLACER EST

UNE PRÉOCCUPATION ESSENTIELLE...

Pour la majorité d'entre nous chaque journée est ponctuée par des déplacements qu'il s'agisse de nous rendre sur notre lieu de travail, d'aller faire les courses, accompagner nos enfants (ou petits-enfants) à l'école ou encore de se déplacer pour nos loisirs.

Il est cependant à noter que le fait de se déplacer s'est complexifié avec le temps. Ainsi, en un siècle, de nouveaux modes de déplacement se sont répandus et le trafic a augmenté de manière conséquente.

Lorsque nous nous déplaçons, de nombreux facteurs entrent également en ligne de compte tels que notre état de santé, le mode de déplacement que nous utilisons et l'environnement dans lequel nous évoluons.

■ COMMENT SE DÉPLACER “MIEUX” ?

■ COMMENT SE DÉPLACER DE MANIÈRE PLUS SÛRE ?

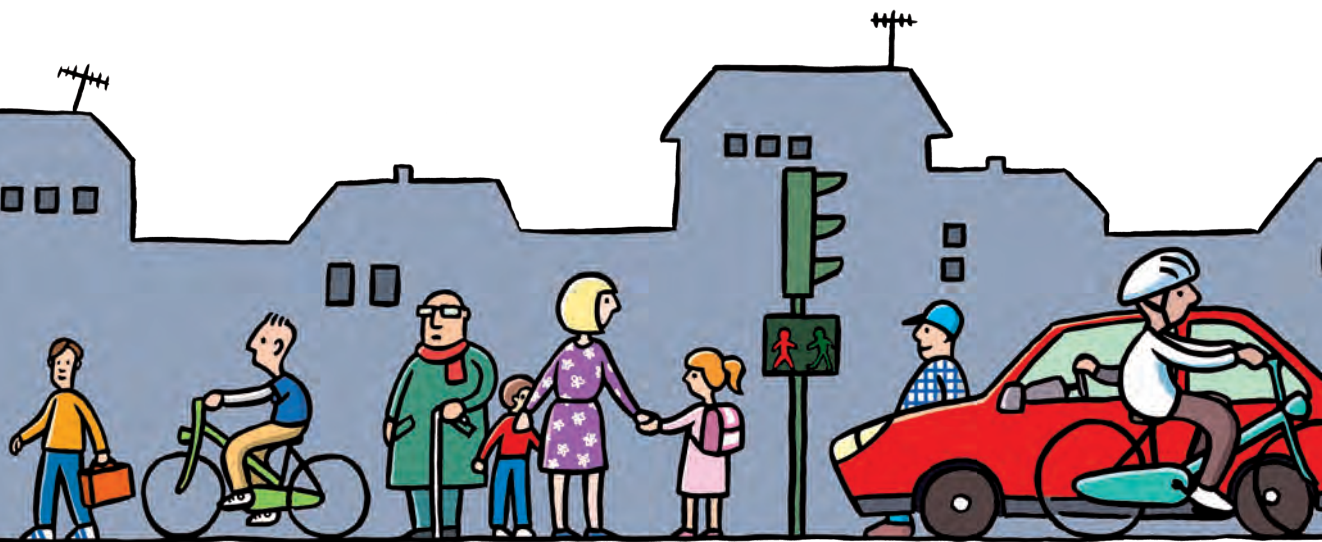
Ce petit guide se propose, de manière non-exhaustive, de donner à chacun des informations et suggestions pratiques qui permettront de faciliter ses déplacements et de favoriser sa sécurité et celle des autres.

Bonne lecture et... bons déplacements.



I. L'USAGER

AU CENTRE DES DÉPLACEMENTS



LES USAGERS LES PLUS VULNÉRABLES

PIÉTONS, CYCLISTES, ENFANTS

PERSONNES AGÉES

Les cyclistes et les piétons sont des usagers particulièrement vulnérables en cas d'accident. Ils ne disposent, en effet, pas de "carrosserie" ou de système de protection ce qui, en cas d'accident de la circulation, a un effet indéniable sur la gravité des blessures.

Or, les accidents impliquant ces types d'usagers sont particulièrement fréquents en zone urbaine.

Bien que la circulation des voitures à vitesse relativement réduite ait en général un impact favorable sur la gravité en cas d'accident, malgré tout, des blessures très graves peuvent être occasionnées en fonction des circonstances.

ON NOTE ÉGALEMENT UN FACTEUR "ÂGE" : AINSI, UN USAGER ÂGÉ SERA PLUS FRAGILE ET RÉCUPÉRERA MOINS BIEN EN CAS DE BLESSURES.

PRINCIPAUX FACTEURS INFLUANT SUR LA CONDUITE



LA VISION

- La vision est un élément essentiel pour tous les usagers. Étant donné qu'elle évolue dans le temps, il est important pour votre sécurité de la faire contrôler régulièrement (une fois par an). D'après l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (ASNAV), un automobiliste sur trois voit mal et l'ignore, et un sur vingt très mal et ne le sait pas.

CE QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE :

NORMES D'ACUITÉ VISUELLE :

- Au moins 5/10 pour les deux yeux ensemble ;
- Si un œil a une acuité visuelle inférieure à 1/10, l'autre doit avoir au moins 6/10 ;
- Avec des lunettes ou des lentilles de contact, l'acuité visuelle minimum exigée pour les permis A, B et E(B) doit être d'au moins 5/10 pour l'ensemble des deux yeux ;
- Le champ visuel horizontal des deux yeux doit être au moins de 120°.
- Ces normes de vision concernent les conducteurs de VL et de 2 roues motorisés.

CE QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE :

L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit et puni d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de trois points du permis de conduire.

LA MOTRICITÉ

- La motricité est l'ensemble des fonctions qui assurent le mouvement, le déplacement de chaque personne. Parfois des problèmes de motricité apparaissent avec l'âge lorsque l'on doit tourner la tête, bouger les bras rapidement ou laisser les pieds en position de conduite...

LA VIGILANCE

- La vigilance est l'attention d'un individu en train d'accomplir une tâche particulière. Elle prend un aspect d'intensité pour solliciter l'ensemble de ses capacités de perception afin de les concentrer sur le bon déroulement de la tâche. Que l'on soit automobiliste, piéton, cycliste ou usager de deux roues motorisé, l'attention doit se porter intensivement sur le trajet que nous effectuons. Des sources de distraction telles que le téléphone portable altèrent la vigilance et sont, de ce fait, à l'origine d'accidents. Cela est particulièrement le cas en agglomération où de nombreuses informations sont à traiter simultanément.

LA FATIGUE

HYPOVIGILANCE ET MANQUE D'ATTENTION

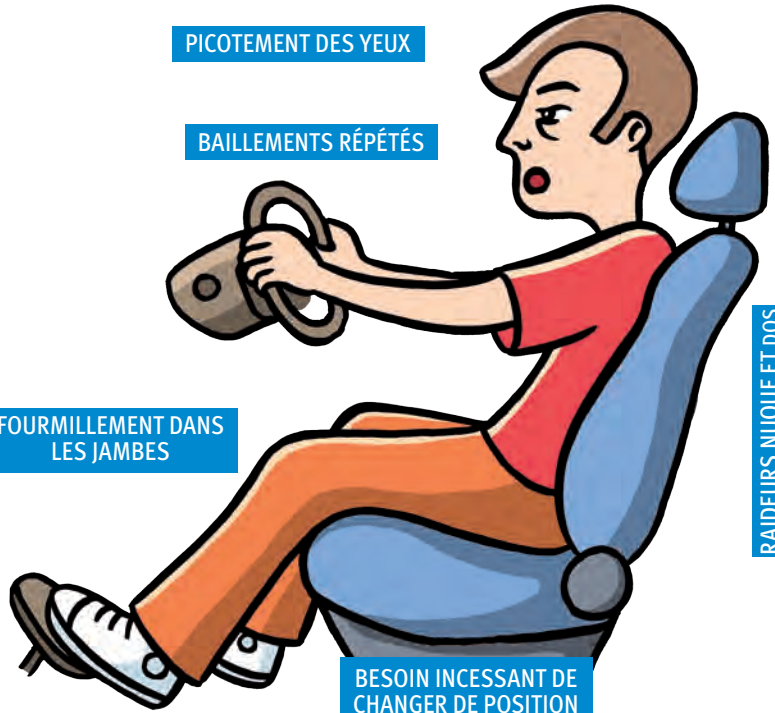
PICOTEMENT DES YEUX

BAILLEMENTS RÉPÉTÉS

FOURMILLEMENT DANS
LES JAMBES

RAIDEURS NUQUE ET DOS

BESOIN INCESSANT DE
CHANGER DE POSITION



IDENTIFIER LES FACTEURS DE FATIGUE :

- **Usagers** (manque de sommeil, maladie, prise de médicament, stress, longue période de conduite...)
- **Environnement** (trajets habituels, trajet monotone (par ex. sur autoroute), densité du trafic...)
- **Véhicule** : (chaleur excessive, confort insuffisant, mauvais état...)

EFFETS :

- Somnolence
- Paupières lourdes
- Bâillements répétés
- Difficultés à vous concentrer sur la conduite, votre regard se fixe
- Vous sursautez en croisant un autre véhicule
- Apparition de mouvements automatiques
- Votre nuque est raide et vos muscles se contractent
- Somnolence avec risque de perte de contrôle
- Vision perturbée
- ...

LES RÉFLEXES À AVOIR :

- Dormir suffisamment
- Faire une pause au moins toutes les 2 heures (1h30 pour les conducteurs débutants)
- S'aérer, marcher, se détendre
- Boire de l'eau pour éliminer les toxines
- Éviter les repas trop copieux avant de partir

FATIGUE :

Une étude récente (2011) a démontré que conduire sans interruption pendant une longue période équivaut à conduire en état d'ébriété. Ainsi, après seulement deux heures derrière le volant, les conducteurs faisaient déjà les mêmes erreurs qu'ils commettraient s'ils avaient un taux d'alcool de 0,5 g/l de sang. Après trois heures, leur rendement correspondait à une alcoolémie de 0,8 g/l de sang.

L'ALCOOL

LES EFFETS DE L'ALCOOL

Après avoir consommé une boisson alcoolisée (vin, bière, apéritif...), l'alcool passe dans le sang et dans le système nerveux (cerveau). Les effets de l'alcool peuvent, selon les individus, apparaître dès le premier verre consommé et cela même si le taux est toujours en dessous du seuil légal.

Attention : cela peut varier selon les personnes, mais nul ne passe à travers !

Il provoque entre autre, les effets suivants :

- Réduction du champ visuel
- Mauvaise appréciation des distances et des vitesses
- Troubles des gestes, de la marche, de l'équilibre
- Augmentation du temps de réaction
- Euphorie, agressivité, somnolence
- Prise de risques
- Altération des capacités de raisonnement

AVEC DE TELS EFFETS, MÊME SE DÉPLACER À PIED PEUT DEVENIR HASARDEUX !



ALCOOL ET RISQUE D'ACCIDENT

Plus le taux d'alcool est élevé, plus le risque d'avoir un accident augmente. Avec un taux de 0.5 gramme (contraventionnel) ce risque est multiplié par 2.

L'alcool est en cause dans de nombreux accidents :

- 34% des accidents mortels ;
- 50% des accidents mortels qui surviennent le week-end (*données France*)

LÉGISLATION FRANÇAISE



Il est interdit de conduire avec un taux d'alcool égal ou supérieur à :

- Véhicules de transport en commun : 0.20g/L (grammes par litre de sang).
- Autres véhicules : 0.5g/L Perte de points : - 6 points (sans compter amende et éventuel retrait ou suspension de permis...).

Potentiellement, si votre alcoolémie dépasse 1,6g et que vous êtes encore debout, Il est urgent de consulter un médecin. Ce taux indique une pathologie liée à l'alcool avec un processus d'accoutumance.

ÉVALUER SON ALCOOLÉMIE

Après une consommation, le taux d'alcool ainsi que la durée nécessaire à son élimination varieront d'un individu à un autre. Les facteurs déterminants sont le sexe et la masse de l'individu.

Étant donnée la durée d'absorption de l'alcool dans le sang, il ne faut pas se tester immédiatement après avoir bu le dernier verre.

Quelle que soit la quantité d'alcool consommée, le taux maximal d'imprégnation de l'organisme est en moyenne atteint :

- Une demi-heure après absorption à jeun
- Une heure à 1h30 après absorption au cours d'un repas

Attention il existe des exceptions !

Certains paramètres comme l'état de santé, le degré de fatigue, une alimentation déséquilibrée, le tabagisme ou le stress contribuent à augmenter les effets de l'alcool, et diminuent la vitesse de baisse de l'alcoolémie.

LES DOSES

Un verre d'alcool servi dans un établissement tel qu'un bar ou un restaurant contient, normalement, quel que soit le type de boisson alcoolisée, la même dose d'alcool. On parle ici de « dose bar ».

- **Attention :** à domicile, les doses sont variables selon la taille des verres, qui peuvent aussi être plus ou moins remplis. Les doses sont parfois carrément doublées.
- **Piège :** certaines bières ou certains cocktails ou mélanges (amer...) peuvent contenir d'avantage d'alcool.



LES SANCTIONS

Conduire avec un taux d'alcool compris entre 0.5 et 0.79 gramme par litre de sang (ou 0.25 à 0.39 mg par litre d'air expiré) constitue une **infraction** :

- Amende 750 Euros maximum
- Retrait de 6 points sur le permis de conduire

Conduire avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0.8 gramme par litre de sang (ou 0.4 mg par litre d'air expiré) constitue un **délit** :

- Amende 4500 Euros maximum
- Prison (2 ans ou plus en cas d'homicide)
- Suspension ou annulation sur le permis de conduire
- Peines complémentaires
- Retrait de 6 points du permis de conduire

ASSURANCE

En cas d'accident en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants, les garanties qui suivent ne s'appliquent généralement pas :

- Protection juridique
- Dommages tous accidents
- Dommages collision
- Individuelle accident
- Passagers transportés
- En cas d'invalidité ou de décès, les garanties des prêts bancaires (prêts immobiliers, prêts à la consommation...)

LES MÉDICAMENTS

RAPPEL :



TOUS LES MÉDICAMENTS, MÊME CEUX DÉLIVRÉS SANS ORDONNANCE, PEUVENT PROVOQUER DES EFFETS SECONDAIRES, NÉFASTES SUR L'ATTENTION ET DONC SUR LA CONDUITE, TELS QUE LA SOMNOLENCE, LES VERTIGES OU L'AUGMENTATION DU TEMPS DE RÉACTION

NIVEAU 1 : SOYEZ PRUDENT

Le risque est faible et dépend largement de la susceptibilité individuelle

NIVEAU 2 : SOYEZ TRÈS PRUDENT

Il convient d'examiner, au cas par cas, si la prise du médicament est compatible avec la conduite

NIVEAU 3 : DANGER, NE PAS CONDUIRE

Les effets pharmacodynamiques du médicament rendent la conduite d'un véhicule dangereuse, qu'il s'agisse d'un deux-roues ou d'un vélo. Elle est donc fortement déconseillée.

Ces pictogrammes sont codifiés pour les conducteurs, mais les médicaments concernent l'ensemble des usagers. Ils ont par exemple des effets sur les traversées en tant que piéton.

LES STUPÉFIANTS

LA PRISE DE DROGUE ASSOCIÉE À

LA CONDUITE EST DANGEREUSE

Les produits stupéfiants constituent un danger pour la conduite, qu'il s'agisse d'une voiture, d'un deux-roues ou d'un vélo, car leurs effets impactent directement le comportement et les réflexes de l'usager. Il n'y a pas de drogues inoffensives. Toutes les drogues agissent sur le cerveau et les effets qu'elles produisent sont incompatibles avec l'action de se déplacer, que vous soyez piéton, cycliste, automobiliste ou usager de deux roues motorisé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Certaines drogues, telles que le cannabis, restent détectables dans l'organisme plusieurs semaines après la prise.

ZOOM SUR LE CANNABIS :

Sa consommation double le risque d'être responsable d'un accident mortel. Ses principaux effets :

- Apathie
- Vertiges
- Somnolence
- Euphorie et sentiment de supériorité
- Altération du sens du risque
- Diminution de la capacité de concentration
- Allongement du temps de réaction
- Modification des perceptions visuelles et auditives
- Difficultés à garder une trajectoire dans une courbe.

A NOTER : LA LOI DU 3 FÉVRIER 2003 A INSTAURÉ UNE PEINE MAXIMUM DE DEUX ANS DE PRISON ET 4 500 EUROS D'AMENDE POUR TOUTE PERSONNE CONDUISANT OU AYANT CONDUIT SOUS L'INFLUENCE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSÉES COMME STUPÉFIANTS, LA PRÉSENCE DU PRODUIT AYANT ÉTÉ CONFIRMÉE PAR ANALYSE SANGUINE.

L'AUDITION

PARMI LES PERSONNES QUI DEVRAIENT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AUDITIVE, SEULEMENT MOINS DE 20% EN SONT ÉQUIPÉS. OR, DE NOMBREUSES INFORMATIONS PARVIENNENT AUX USAGERS PAR LE SON. IL EST NÉCESSAIRE DE SURVEILLER L'ÉTAT DE SON AUDITION, NOTAMMENT POUR LES USAGERS ÂGÉS.



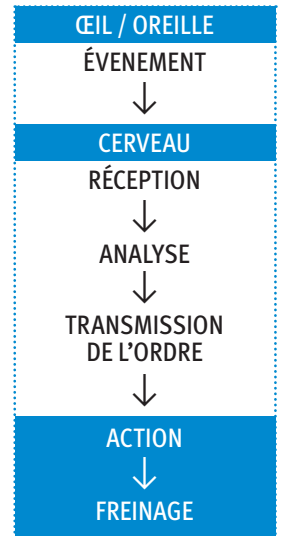
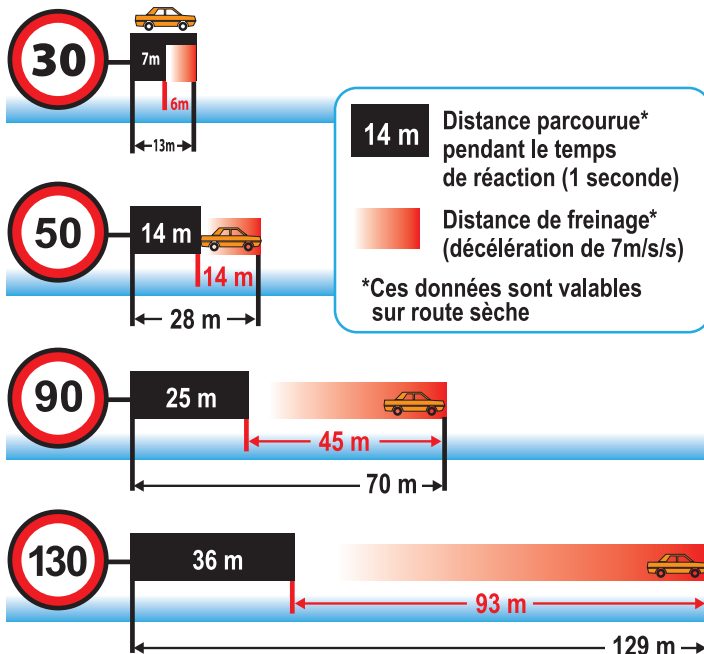
Il n'existe pas de restriction au permis de conduire des véhicules légers comme c'est le cas pour le permis poids lourds.

Cependant, la limite généralement admise est une capacité d'audition d'une voix chuchotée à 1 mètre ou d'une voix haute à 6 mètres avec un environnement silencieux. En cas de doute, pensez à consulter !

LE TEMPS DE RÉACTION

DÉFINITION :

Le temps de réaction est le temps qui s'écoule entre la découverte d'une situation et l'action qui y répond. Il varie d'une à plusieurs secondes, selon l'état psychologique et physiologique du conducteur. Il augmente notamment avec la fatigue et l'âge.



PERCEVOIR UN RISQUE TROP TARD = NE PAS L'AVOIR APERÇU

LE CHOIX DU MODE DE DÉPLACEMENT

UN CHANGEMENT DE MENTALITÉ NÉCESSAIRE

Aujourd'hui chacun devrait être convaincu qu'il faut **AGIR POUR LA PLANÈTE**. Nous parlons d'éco responsabilité. Chaque geste compte notamment en ce qui concerne nos déplacements. Les mentalités doivent changer ; l'heure du « tout voiture » est révolue !

TRAJETS COURTS

■ LA MARCHÉ

C'est un mode de déplacement performant pour de courtes distances. 1km est parcouru en moyenne en 12 minutes.

■ LE VÉLO :

Il permet de se déplacer très rapidement : 3kms sont parcourus en moyenne en 12 minutes.

■ LE ROLLER, LE SKATE-BOARD ET LA TROTTINETTE :

Ils offrent également des temps de déplacement courts.

EN PLUS D'ÊTRE ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES, CES MODES DE DÉPLACEMENTS SONT BONS POUR LA SANTÉ.

TRAJETS URBAINS

■ LES TRANSPORTS EN COMMUN :

L'utilisateur a notamment le choix entre le bus et le tramway. Ces moyens de déplacement circulent souvent sur des voies qui leur sont réservées qui leur permettent de combiner ponctualité et rapidité.

■ L'AUTO-PARTAGE :

Ce service permet, grâce à un abonnement, de louer une voiture pour une heure ou plus, en libre-service près de chez soi. L'utilisation du véhicule devient ainsi plus rationnelle et l'utilisateur n'a plus à se soucier de l'entretien ni de l'assurance du véhicule...

Les transports en commun et l'auto-partage combinés à la marche et au vélo permettent de couvrir efficacement une large partie du territoire.



TRAJETS PLUS GRANDES DISTANCES

■ LE TRAIN

C'est une alternative intéressante à la voiture.

Les TER proposent toute une gamme de tarifs et de liaisons diverses.

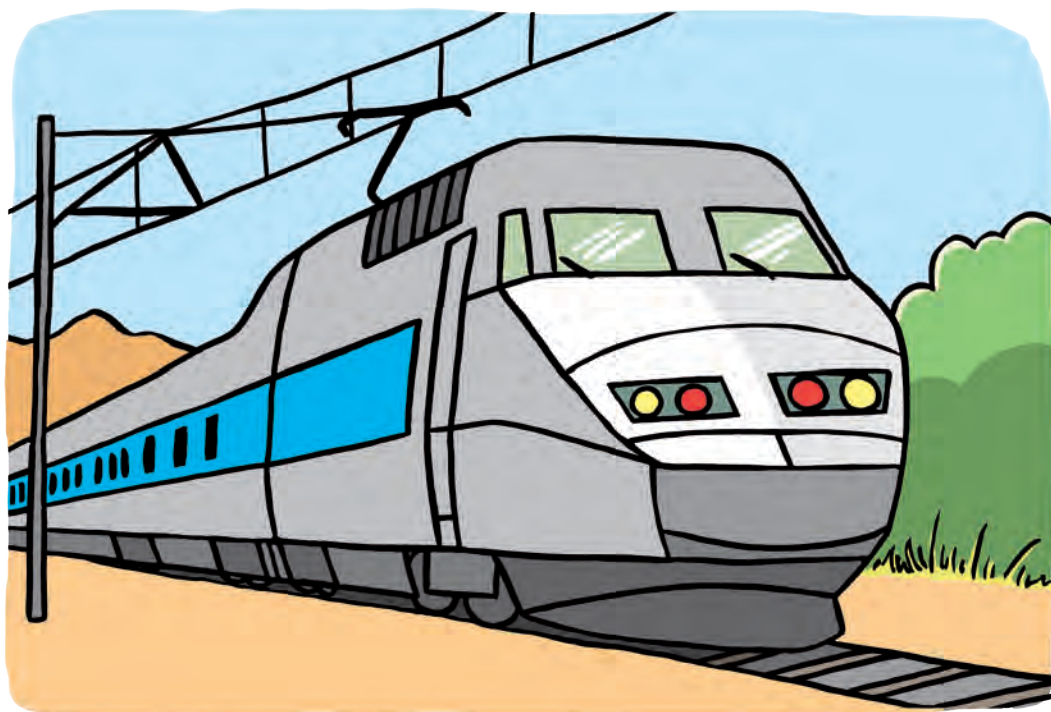
■ LE COVOITURAGE :

Cette solution permet de partager son véhicule et les dépenses qui y sont liées.

■ L'INTER MODALITÉ :

Il s'agit de combiner plusieurs modes de déplacement

par exemple : vélo + train, vélo + tram, voiture + tram... Les parkings-relais font partie de ce dispositif.



■ LE TRAIN À GRANDE VITESSE :

Son offre est large et ses tarifs variés. Au croisement des axes ferroviaires Paris-Munich et Francfort-Marseille, Strasbourg devient un véritable carrefour TGV.

II. MODES DE DÉPLACEMENT

2.1 CIRCULER À PIED

LE PIÉTON

Le piéton étant un usager vulnérable, il convient de prendre un maximum de précautions : Soyez vigilant lors de vos trajets quotidiens et adaptez votre comportement à vos capacités physiques. Les séniors et les enfants sont les plus exposés. Un choc, qui blesserait sans gravité une personne en bonne santé, peut être dramatique voire fatal chez un sénior. L'enfant, lui, est moins visible et prévisible qu'un adulte.

RESPECTEZ TOUJOURS LE CODE DE LA ROUTE

ÊTRE VU : C'EST VITAL !

- Portez des vêtements de couleurs claires.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, TRAVERSEZ AU BON ENDROIT, AU BON MOMENT :

- Sur les passages piétons.
- Respectez toujours la couleur des feux.

SOYEZ OBSERVATEUR :

- Regardez à gauche, à droite puis encore à gauche
- Etablissez un contact visuel avec les automobilistes.
- Ne prenez jamais pour acquis qu'ils vous ont vu
- Ne descendez pas du trottoir tant que le passage n'est pas libre.

EVITEZ LES DANGERS :

- Si un véhicule gêne votre visibilité, n'hésitez pas à traverser plus loin.
- Attention aux véhicules de gros gabarit (bus, poids-lourds...) Leurs conducteurs peuvent manquer de visibilité et ne pas vous voir traverser devant eux lorsqu'ils redémarrent ou reculent ; laissez passer le véhicule.

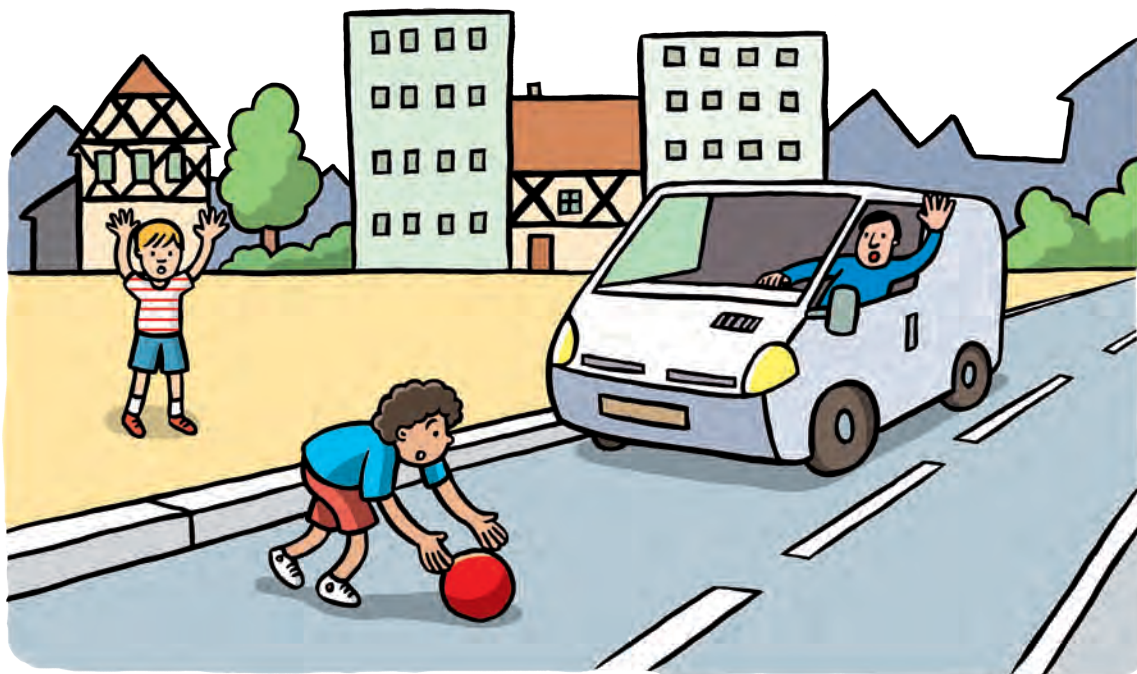


À NOTER :

LA RÉGLEMENTATION ASSIMILE LES UTILISATEURS DE TROTTINETTES, ROLLERS ET SKATE-BOARD À DES PIÉTONS. ILS ONT DONC L'OBLIGATION DE CIRCULER, PRUDEMMENT, SUR LES TROTTOIRS, D'UTILISER LES PASSAGES POUR PIÉTONS POUR TRAVERSER LA RUE. EN L'ABSENCE DE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE ILS NE PEUVENT UTILISER, NI LA CHAUSSÉE, NI LES PISTES CYCLABLES.

L'ENFANT PIÉTON

IL EST PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE



POURQUOI ?

- Son développement (sensoriel et psychomoteur) l'empêche d'avoir une bonne perception des dangers.
- Sa taille l'empêche de voir et d'être vu.
- Sa vision latérale n'est acquise que vers 8 ans.
- Sa perception des sons et de la vitesse est imprécise.
- Son analyse des multiples informations de la rue est lente et discontinue.
- Il faut redoubler de prudence en présence d'enfants, et être particulièrement exemplaire, car ils imitent les adultes.

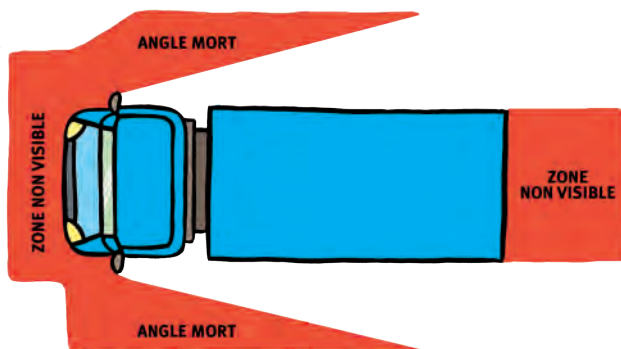
2.2 LES USAGERS CYCLISTES

CIRCULER À VÉLO EN SÉCURITÉ

Ne bénéficiant pas d'une carrosserie protectrice, le cycliste est par nature un usager fragile. De ce fait, quelques règles de prudence s'imposent.

LES ANGLES MORTS

Un angle mort est un espace situé autour du véhicule : les autres usagers s'y trouvant ne sont pas visibles depuis le poste de conduite. Ces zones sont plus importantes autour des poids-lourds, des bus...



POUR PRÉVENIR CES DANGERS, LE CYCLISTE DOIT :

- **GARDER LE CONTACT VISUEL :**

Si vous pouvez voir les yeux du chauffeur dans son rétroviseur, il peut également vous voir

- **NE JAMAIS S'ARRÊTER SOUS LES RÉTROVISEURS OU À LEUR HAUTEUR**

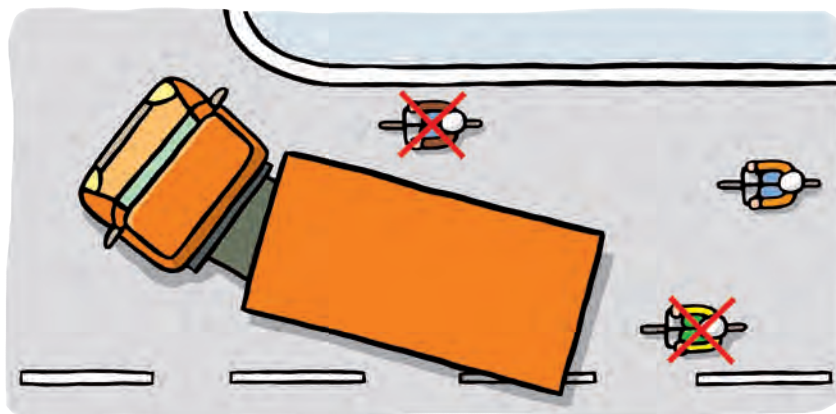
- **NE JAMAIS DÉPASSER UN CAMION PAR LA DROITE**

- **NE JAMAIS CHERCHER À DÉPASSER UN CAMION QUI MANŒUVRE,**

Ni par la droite, ni par la gauche, notamment à l'approche d'une intersection

- **RESTER BIEN VISIBLE,**

Notamment quand la visibilité est faible ; lumières, catadioptres, gilet fluo, habits clairs...



LES TROTTOIRS :

En dehors des cas expressément autorisés ne roulez pas sur les trottoirs :

- Au-delà de l'âge de 8 ans c'est illégal et source d'incompréhension pour les piétons.
- Votre trajectoire étant imprévisible pour les autres usagers, vous multipliez les risques de conflit aux intersections ou en traversées.

UN CYCLISTE N'A PAS LE DROIT D'UTILISER LES PASSAGES PIÉTONS, ET IL N'A PAS LA PRIORITÉ SUR LES PIÉTONS SUR CET ESPACE QUI LEUR EST RÉSERVÉ.

ESPACE DE SÉCURITÉ

Lorsque vous circulez en longeant des véhicules, efforcez-vous de garder une distance d'au moins 1m. Il s'agit-là d'un espace de sécurité qui vous mettra à l'abri des ouvertures de portière, des voitures qui déboitent ou encore d'enfants surgissant entre 2 véhicules.

GILET ET CASQUE POUR LES CYCLISTES

PARCE QU'ÊTRE VISIBLE C'EST ESSENTIEL !

Hors agglomération, de nuit ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante, le port du gilet est obligatoire (pour le conducteur et le passager éventuel)

LE SAVIEZ-VOUS :

EN CAS D'INFRACTION : CONTRAVENTION DE 2ÈME CLASSE (AMENDE FORFAITAIRE DE 35 EUROS, AMENDE MINORÉE DE 22 EUROS)

PARCE QUE VOTRE CERVEAU EST PRÉCIEUX !

Et qu'à la différence d'un os fracturé, il ne peut pas se réparer.

Le port du casque est fortement conseillé (un bon casque doit être léger et être impérativement bien ajusté à votre tête).

Plus on est âgé, plus le crâne est fragile et moins il se ressoude facilement.

LE SAVIEZ-VOUS :

UN CASQUE QUI A SUBI UN CHOC DOIT ÊTRE REMPLACÉ MÊME S'IL A L'AIR INTACT. EN EFFET, LA MATIÈRE DESTINÉE À ABSORBER LES CHOC A PERDU DE SON EFFICACITÉ.



■ A NOTER :

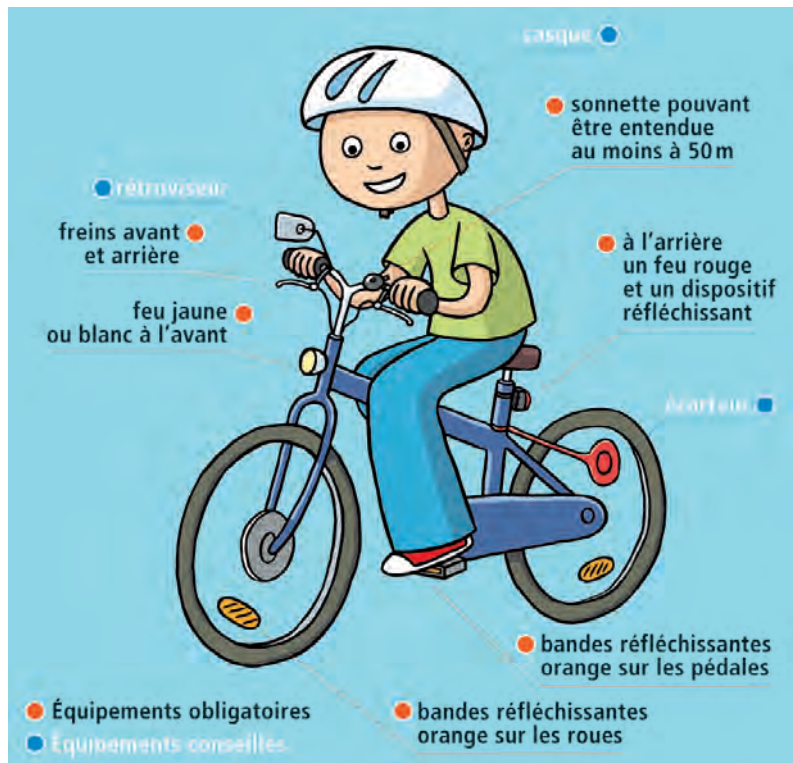
Le Code de la Route s'applique aux cyclistes. Ils sont donc astreints à s'y soumettre et en cas de non-respect de la réglementation, ils sont verbalisés au même titre que les usagers de véhicules à moteur (même contravention). Par contre, une infraction commise à vélo ne peut pas entraîner de perte de point pour un usager titulaire du permis de conduire.

LE VÉLO

Équipement obligatoire :

Le Code de la Route rend obligatoire certains équipements du vélo :

- Freins avant et arrière
- Éclairage blanc avant, rouge arrière
- Catadioptre blanc avant, rouge arrière, catadioptres orange sur les pédales et dans les rayons des roues avant et arrière
- Sonnette d'avertissement.



Expérimentation des amendes adaptées cyclistes

Depuis Novembre 2012, la Ville de Strasbourg expérimente les amendes adaptées à l'encontre des cyclistes. L'idée du dispositif est d'adapter le montant de l'amende à la dangerosité des comportements, et ainsi « faire payer moins cher l'amende pour agir plus ».

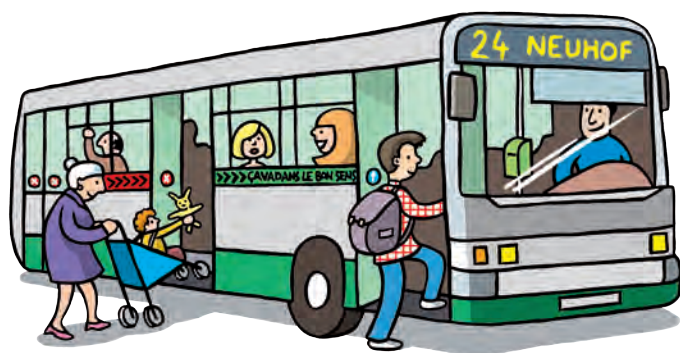
Fixée à 45,60 (au lieu de 90 euros), les infractions concernées sont les suivantes :

- Circulation en sens interdit
- Inobservation de l'arrêt absolu imposé par un panneau STOP
- Refus de priorité où l'obligation de cédez-le-passage est signalée
- Inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge
- Refus de priorité à droite à une intersection de routes
- Usage d'un téléphone tenu en main
- Refus de priorité en abordant un carrefour à sens giratoire
- Refus de priorité à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée
- Refus de priorité à un piéton circulant dans une zone de rencontre

2.3 CIRCULER EN TRANSPORT EN COMMUN

Les transports en commun constituent un des modes de déplacement les plus sûrs.

LES BONNES PRATIQUES



MONTÉE D'AUTOBUS

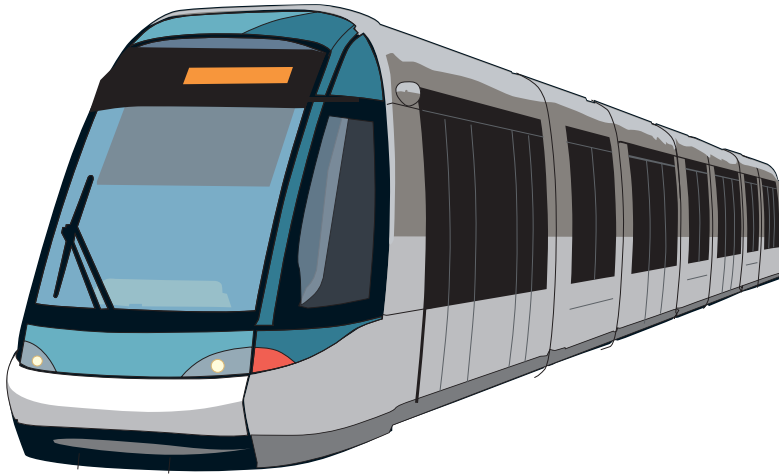
- Elle se fait par la porte avant. Les personnes âgées sont invitées à s'asseoir dès que possible afin d'éviter tout risque de chute. Les autres usagers sont, quand à eux, invités à se diriger vers l'arrière. Les personnes en fauteuil roulant doivent se signaler au conducteur qui leur donnera accès à la porte du milieu. En dehors de ce cas, les portes du milieu et de l'arrière sont uniquement réservées à la descente.

DESCENTE D'AUTOBUS

- Tous les arrêts sont facultatifs : aussi avant de monter, faites signe au conducteur pour demander l'arrêt du bus et appuyez sur le bouton « STOP » au moins 100m avant l'arrêt. L'appel est enregistré si le signal « ARRÊT DEMANDÉ » est allumé. Attendez l'arrêt complet du véhicule avant d'appuyer sur le bouton d'ouverture des portes.

TENEZ-VOUS BIEN !

- Parce que la circulation impose parfois au conducteur de freiner énergiquement, veuillez à bien vous tenir aux barres et aux poignées de maintien. Malheureusement, chaque année, des personnes chutent et se blessent, parfois gravement, lors de tels freinages.



POUR ÉVITER TOUT RISQUE D'ACCIDENT

- Le principal risque se situe au niveau de l'accès aux arrêts et stations. De ce fait, soyez particulièrement vigilants aux traversées de chaussée : ne courez pas ! Il vaut mieux attendre le prochain bus ou tram que de subir un accident. En sortant du transport en commun, prenez le temps de repérer d'où viennent les véhicules et où se situent les passages pour piétons.

POUSSETTE : SÉCURITÉ BÉBÉ

- Les personnes avec poussette doivent se signaler au conducteur qui leur donnera accès à la porte du milieu. Pour la sécurité du bébé et celle des autres usagers, voyagez avec le bébé attaché et avec le frein de poussette serré.

CIVISME :

Même s'il apparaît comme naturel et normal de céder sa place à ces personnes dans le bus et le tram, certaines places assises sont réservées prioritairement aux invalides, femmes enceintes, personnes âgées ou avec enfants.

MERCI DE VEILLER À FACILITER LEUR TRAJET.

NOS AMIS LES CHIENS

- Du fait des risques de morsures encourues par des voyageurs, seuls sont admis à bord des bus et du tram les chiens de petite taille tenus dans un panier. Cela ne s'applique pas aux personnes malvoyantes se déplaçant avec leur chien d'accompagnement.

VÉLOS

- Vous pouvez emmener gratuitement votre vélo dans le dernier compartiment du tram (dernière porte) en-dehors des heures de pointe (7h-9h et 17h-19h). En revanche, il est interdit de monter votre bicyclette à bord d'un bus. Les trottinettes, les rollers et les planches à roulettes sont interdits dans le Bus et le Tram, de même que les véhicules à moteur, thermiques ou électriques.

2.4. CIRCULER EN VOITURE

QUELQUES RÈGLES PRATIQUES

SUR L'AUTOROUTE

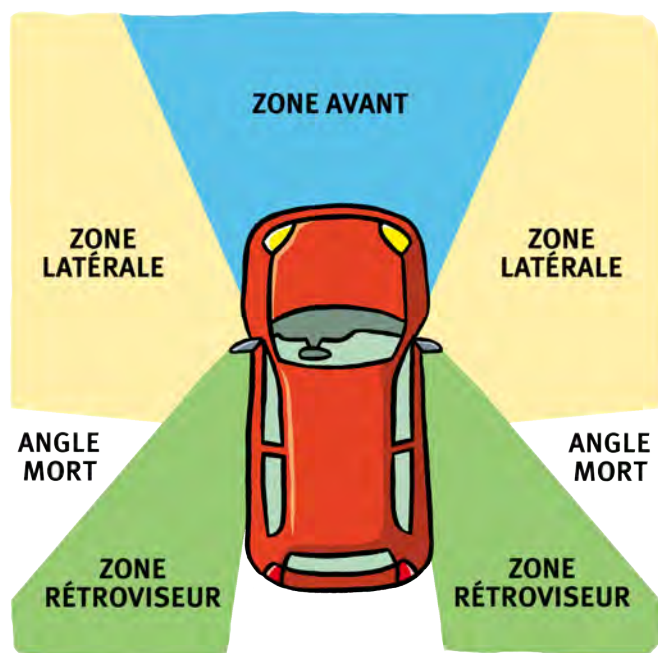
En entrant sur une voie rapide, accélérez suffisamment pour ne pas gêner les autres véhicules.

Il ne faut pas ralentir (n'allumez pas les feux stop) ou freiner avant d'avoir mis les quatre roues dans la voie de décélération pour sortir.

Tout mouvement sur la chaussée peut être considéré comme étant une manœuvre. Elles deviennent plus complexes lorsqu'il y a une modification de trajectoire ou bien encore en marche arrière.

Quand il y a manœuvre, voir et comprendre la situation est capital pour ne pas être surpris mais aussi pour ne pas surprendre.

Pour éviter toute mauvaise surprise, suivez ces quelques règles pratiques :



1. CONTRÔLE

- Rétroviseur intérieur
- Rétroviseur extérieur
- Angles morts

2. SIGNAL

- Clignotant

3. PLACEMENT

- Se décaler ou choisir sa voie

4. ALLURE

- Adapter en accélérant (insertion voie rapide)
- Ou en décélérant (sortie voie rapide)

AUTOMOBILE

L'ENTRETIEN

Quelques chiffres :

- Un véhicule mal entretenu augmente jusqu'à 50% la consommation de carburant
- Un filtre à air bouché augmente de 3% à 10% la consommation de votre véhicule
- Un sous gonflage de 0.3 bars augmente de 3% la consommation de votre véhicule

À NOTER

Un entretien régulier et suivi permet le bon fonctionnement du véhicule ainsi qu'une diminution de la consommation de carburant.



VÉRIFICATIONS

Avant de prendre son véhicule, il faut régulièrement en faire le tour et vérifier :

- Un contrôle régulier des niveaux doit être fait lorsque le moteur est froid et sur terrain plat :
 - huile moteur
 - liquide de batterie
 - liquide de refroidissement
 - liquide de frein
 - liquide lave-glace
 - liquide de batterie (pour les anciennes voitures)
- une fois par mois, à froid, la pression des pneumatiques. A savoir qu'un pneu sous-gonflé émet une résistance à l'avancement, s'use plus vite et risque l'éclatement
- vérifier l'état de la batterie
- surveiller les fuites sous le véhicule ainsi que sur le moteur.

CONTRÔLE TECHNIQUE

Si votre véhicule a plus de 4 ans, vous devez passer un contrôle technique tous les 2 ans. Ce contrôle technique a pour but de vérifier 10 fonctions majeures de votre véhicule :

- Freinage
- Structure
- Pollution et niveau sonore
- Direction
- Éclairage et signalisation
- Équipements
- Organes mécaniques
- Pneumatiques
- Visibilité
- Identification

■ Contre-visite :

Votre véhicule y sera soumis en cas d'anomalie ou manque remettant en cause la sécurité du véhicule, occasionnant une émission de polluants élevée ou l'identification de véhicule par sa plaque immatriculation. Vous avez deux mois pour présenter votre véhicule à une contre visite.



Exemple de vignette de Contrôle Technique. Elle s'appose dans le coin inférieur droit du pare-brise, lisible depuis l'extérieur du véhicule.

PNEUMATIQUES

Vos pneus ont un rôle très important, ils font le lien entre la voiture et le sol ! La partie du pneu qui touche le sol n'est pas plus grande que la taille d'une enveloppe. Donc votre voiture ne repose que sur 4 enveloppes. Ils méritent votre attention !

■ Pneus d'hiver et pneus d'été

Pour les températures plus basses on peut utiliser des pneus d'hiver. Ceux-ci ont une gomme prévue pour travailler de manière optimale à basse température et en dessous de zéro (beaucoup de pneus été, sont annoncés comme n'étant pas destinés à la conduite par des températures inférieures à zéro, la gomme durcissant avec le froid et perdant sa viscoélasticité).

Des chaînes à neige viennent compléter l'éventail des actions contre la neige en plus des pneus d'hiver.

■ Placement des pneus neufs

Pour une automobile, il est généralement conseillé de placer les moins usés des quatre pneus à l'arrière. L'essieu avant est directeur ; ainsi, lorsque l'on tourne le volant, ce sont eux qui donnent la direction au reste du véhicule. Les pneus arrière suivent. Le conducteur n'a conscience que de l'adhérence de ses pneus avant. Il peut éventuellement corriger son mouvement ou ralentir l'allure s'il sent ses pneus glisser dans un virage par exemple. Si les pneus arrière sont plus usés, il se peut que les pneus avant soient suffisamment adhérents pour virer mais pas les pneus arrière, et le sur-virage a de grandes chances de survenir. Si ceux-ci glissent, le véhicule peut partir en tête à queue ou sortir de la route.

À RETENIR

Contrairement aux idées reçues, les pneus les plus neufs / les plus adhérents : **TOUJOURS À L'ARRIÈRE**

PRESSION DES PNEUS



Un pistolet de gonflage avec manomètre

Des pneus sous-gonflés s'usent rapidement sur les côtés et peuvent conduire à leur éclatement, ce qui peut s'avérer particulièrement dangereux. De plus, ils peuvent entraîner une surconsommation de carburant (environ 3%).

La vérification de la pression des pneus se fait, si possible, à froid. Si elle est faite à chaud, pensez à rajouter 0,3 bar. La pression doit correspondre aux préconisations du constructeur. N'oubliez pas de vérifier également la pression de votre roue de secours.

USURE

Pour vérifier l'usure de vos pneus, il suffit de mettre une pièce de monnaie dans une des rainures. Si elle ne tient pas, votre pneu est usé !

ATTENTION : si vos pneus sont usés, vous risquez de faire de l'aquaplaning.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un pneu sous-gonflé fait courir le risque d'un éclatement. Cela n'est pas le cas d'un pneu convenablement gonflé, voire même légèrement sur-gonflé.

PARALLÉLISME

Comment contrôler le parallélisme de votre véhicule ? Une usure régulière sur le côté intérieur du pneu peut indiquer une défaillance de votre parallélisme. Dans ce cas, vous risquez une usure prématurée des pneumatiques. Ayez le bon réflexe, faites contrôler le parallélisme.



LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PASSIVE

Les principaux éléments de la sécurité automobile passive sont :

- Des dispositifs tels que la ceinture de sécurité (2 points, 3 points, harnais, à prétentionneur).
- La déformation de la structure conçue pour absorber un maximum d'énergie lors de l'impact (pare-chocs, châssis, carrosserie, capot), tout en conservant intact l'habitacle. Lors d'un crash-test de voiture, ce phénomène est bien visible : alors que l'avant de la voiture se déforme complètement, l'habitacle reste relativement préservé pour mieux protéger ses occupants.
- Les airbags (ou coussins gonflables de sécurité) interviennent également afin de minimiser les dommages dus au choc entre les passagers et l'intérieur du véhicule. Ils sont utilisés en combinaison avec les ceintures à prétensionneurs pyrotechniques. Celles-ci commencent par plaquer le passager à son siège, puis relâchent progressivement leur tension afin d'accompagner le ralentissement du buste et de la tête. Le but étant d'obtenir une décélération la moins brutale possible pour le corps.
- Dispositif de retenue pour enfant (DRE) : ces équipements, spécifiques aux enfants, sont conçus pour minimiser les conséquences en cas d'accident.
- Le pare-brise avant et les vitres participent à la sécurité durant un choc, en évitant les projections à l'intérieur ou l'éjection des passagers. Avant en sécurité, maintenant en triplex, leur structure a moins de répercussion lors d'un accident. Les surfaces vitrées sont autant, par leur fonctionnement et leur structure, des éléments participant à la sécurité active, et par d'autres aspects à la sécurité passive.
- L'appuie-tête permet de préserver les passagers du « coup du lapin » en cas d'accident.
- Les barres de protection latérales (dans les portières) évitent au véhicule de trop se déformer en cas de choc latéral.
- L'arceau de sécurité sur les cabriolets protège en cas de tonneau.
- La direction en essieu brisé évite en cas de collision frontale que la colonne unique remonte dans l'habitacle et vienne blesser le conducteur. Elle se plie au niveau des transmissions de ses essieux.

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ACTIVE LES PLUS COURANTS

- **ABS** : Le système d'antiblocage de roues ABS évite les blocages de roues. Il agit en tant que régulateur pour optimiser la force de freinage en fonction de différents critères (vitesse des différentes roues, adhérence, etc.). Ceci afin de conserver le meilleur contrôle possible du véhicule : une roue bloquée n'offrant pratiquement plus de résistance au déplacement ni dans le sens de la marche, ni latéralement, le véhicule est donc difficilement manœuvrable et peut à tout moment partir en tête-à-queue.
- **Electro Stabilisateur Programmé (ESP)** : le contrôle dynamique de stabilité permet notamment d'assurer la sécurité et la bonne tenue du véhicule en courbe, dans la limite des lois de la physique (adhérence,...)
- **Autres** :
 - Limiteur / régulateur de vitesse
 - Radar de régulation de distance
 - Pneus permettant le roulage à plat (runflat)

GILET ET TRIANGLE DE PRÉ-SIGNALISATION

LES CONDUCTEURS DE TOUT VÉHICULE CARROSSÉ DOIVENT OBLIGATOIREMENT DISPOSER D'UN GILET DE SÉCURITÉ ET D'UN TRIANGLE DE PRÉ-SIGNALISATION.

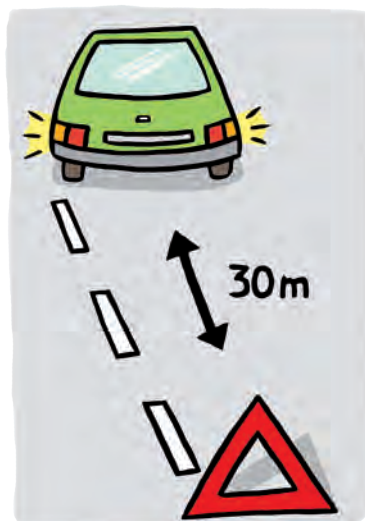
Conserver le gilet de sécurité à disposition dans l'habitacle du véhicule (boîte à gants, vide-poche, sous le siège).



- Actionner les feux de détresse.
- Revêtir un gilet rétro-réfléchissant avant de quitter le véhicule.
- Placer le triangle sur la chaussée, à une distance minimale de 30 mètres du véhicule à signaler, de manière à être visible en toute circonstance par les conducteurs arrivant sur la même voie de circulation.
- Signaler le véhicule en panne : placer le triangle de pré-signalisation 30 mètres au minimum avant le véhicule
- Sur autoroute, il faut se placer derrière la glissière de sécurité et ne pas marcher sur la bande d'arrêt d'urgence, y compris pour aller placer le triangle de pré-signalisation.

À RETENIR

Le non respect de ces obligations est passible d'une contravention de 4ème classe (amende forfaitaire de 135 euros, amende minorée de 90 euros)



PASSAGERS VÉHICULE

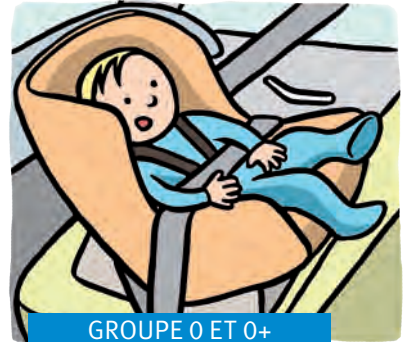
Une personne, une place, une ceinture...

Les enfants sont à placer sur les places à l'arrière du véhicule dans un siège adapté et doivent être attachés.

Groupe 0

De la naissance à 10kg

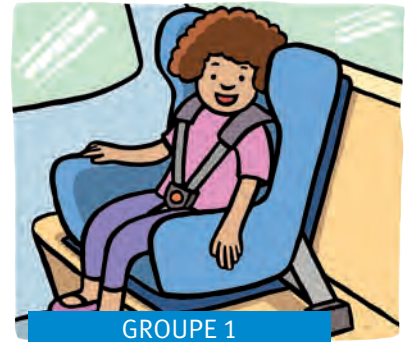
Position : dos à la route à l'avant ou à l'arrière.
ATTENTION : si vous choisissez de mettre le siège à l'avant il est impératif de désactiver le système de protection par coussin gonflable passager (airbag).



Groupe 0 +

De la naissance à 13kg

C'est une version surdimensionnée du siège type Groupe 0.
Même type d'usage que ce dernier.



Groupe 1

de 9 à 18 kg et 9 mois à 4 ans environ

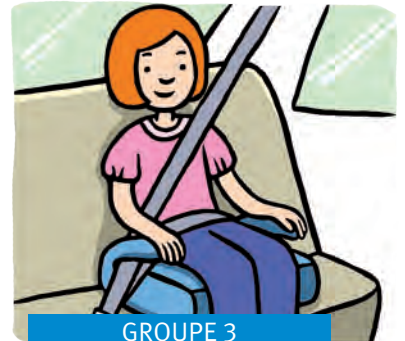
Groupe 2

15 kg à 25kg et âgé de 3 à 7 ans



Groupe 3

22 kg à 36 kg et âgé de 7 à 10 ans



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2008, vous êtes passible d'une amende de 135 euros si votre enfant n'est pas attaché par le biais d'un dispositif adapté à son poids et son âge, et s'il n'est tout simplement pas attaché par la ceinture de sécurité du véhicule.

2.5 DEUX ROUES-MOTORISÉS

LES DEUX RÈGLES D'OR POUR AMÉLIORER SA SÉCURITÉ À DEUX-ROUES

Anticiper c'est :

- Conserver une bonne distance de sécurité
- Prévoir si un véhicule va changer de file ou tourner
- Être vigilant en traversée d'intersection, même prioritaire, car un autre véhicule peut franchir le carrefour
- Observer les véhicules qui vous entourent, d'où l'importance des rétroviseurs
- Changer de voie suffisamment tôt avant une intersection
- A l'arrêt, surveiller le véhicule qui vous suit
- Prévoir la réaction des piétons et des cyclistes
- Rester vigilant, surtout sur des trajets habituels.

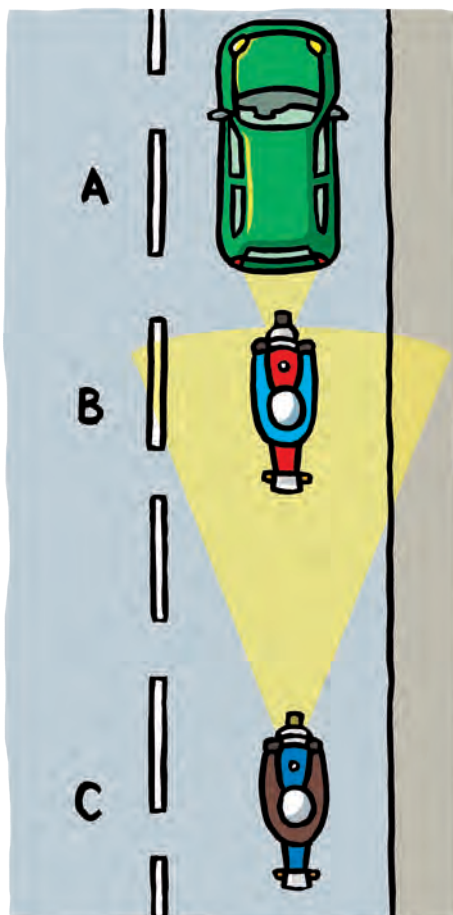
Voir et être vu c'est :

- S'assurer que les véhicules vous ont vu avant de manœuvrer
- Se méfier des zones d'ombre, car les yeux ont besoin de temps pour s'adapter au changement de lumière.
- Utiliser tout ce qui est possible pour être vu : feux, vêtements réfléchissants, casque de couleur claire, bandes réfléchissantes apposées à l'arrière. Préférez votre sécurité à votre apparence générale. C'est d'autant plus valable la nuit, au lever et à la tombée du jour, car un usager de deux-roues est encore moins visible qu'en pleine journée.
- Ouvrir l'œil afin d'anticiper les obstacles éventuels : pavés, ralentisseurs, marquage au sol, plaques d'égouts, gravillons, flaques d'huile, piéton traversant inopinément...
- Ne pas se placer dans les angles morts des autres véhicules.

NOTEZ BIEN :
CONSIDÉREZ TOUJOURS QUE LES AUTOMOBILISTES NE VOUS ONT SANS DOUTE PAS VU. C'EST LE CAS DANS PRÈS DE DEUX TIERS DES ACCIDENTS ENTRE UN DEUX-ROUES MOTORISÉ ET UN AUTOMOBILISTE.

LA CONDUITE

DISTANCE DE SÉCURITÉ



Quelle que soit la puissance d'un deux-roues motorisé, le respect des distances de sécurité est le préalable à toute recherche de sécurité. Or la distance de freinage d'un deux-roues motorisé est plus longue que celle d'une voiture : à 90 km/h, il faut à un motard 85 mètres pour s'arrêter totalement par temps sec, temps de réaction compris, contre 78 mètres pour une voiture.

« Le véhicule B est trop près du véhicule A. Le Code de la route indique que l'intervalle de sécurité MINIMUM à ménager entre vous et le véhicule qui vous précède est la distance que vous parcourez en 2 secondes.

À vous d'adapter votre conduite en augmentant votre distance de sécurité, car les 2 secondes réglementaires ne suffiront pas toujours. »

POSITIONNEMENT SUR LA CHAUSSÉE

La position conseillée sur la chaussée est d'occuper les deux tiers de la voie de circulation :

- - Trop au milieu, les autres usagers pourraient tenter un dépassement au risque de frôler le deux-roues
- - Trop à droite, il existe un risque réel d'heurter une portière qui s'ouvre. L'idéal est de rouler à 1,5 mètre du stationnement.

LE FREINAGE

Le freinage est une manœuvre délicate, et plus particulièrement le freinage d'urgence. Un freinage d'urgence sur cinq se termine par une chute, même chez les plus expérimentés.

Il est essentiel de trouver le bon équilibre entre le frein avant et le frein arrière en fonction du type de freinage. Le frein avant est le plus efficace et le frein arrière joue plus un rôle de ralentisseur et de stabilisateur.

Généralement, le freinage s'effectue en actionnant les deux freins en même temps et en dosant la pression exercée sur les commandes.

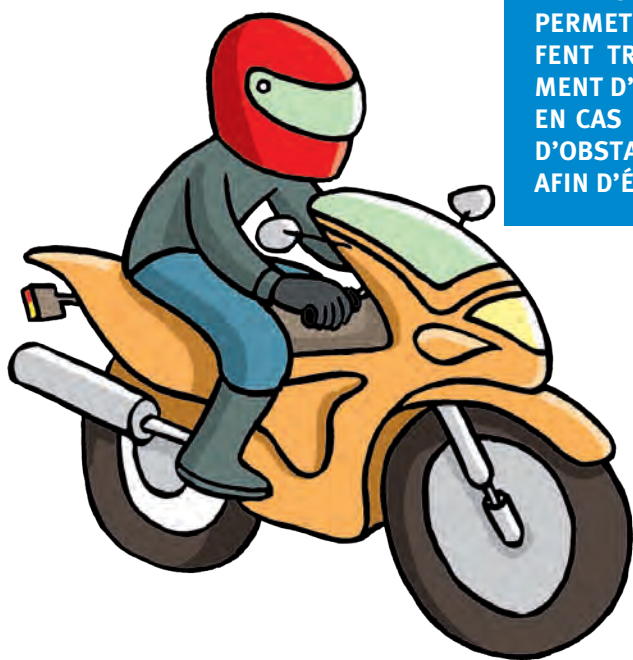
Mieux vaut commencer par freiner plus que nécessaire pour ensuite réduire la puissance de freinage, car la distance perdue ne pourra pas être rattrapée.

A l'approche des intersections, il est important de ralentir, même en cas de priorité (panneaux ou feux).

À MOTO :

EN DESCENTE, L'UTILISATION DU FREIN MOTEUR PERMET D'ÉVITER QUE LES PLAQUETTES NE CHAUFFENT TROP RAPIDEMENT, MAIS PRÉVIENT ÉGALEMENT D'UNE USURE PRÉMATURÉE DES FREINS.

EN CAS DE FREINAGE D'URGENCE AVEC ÉVITEMENT D'OBSTACLE, PENSEZ À SAISIR VOTRE EMBRAYAGE AFIN D'ÉVITER QUE VOTRE VÉHICULE NE CALE.

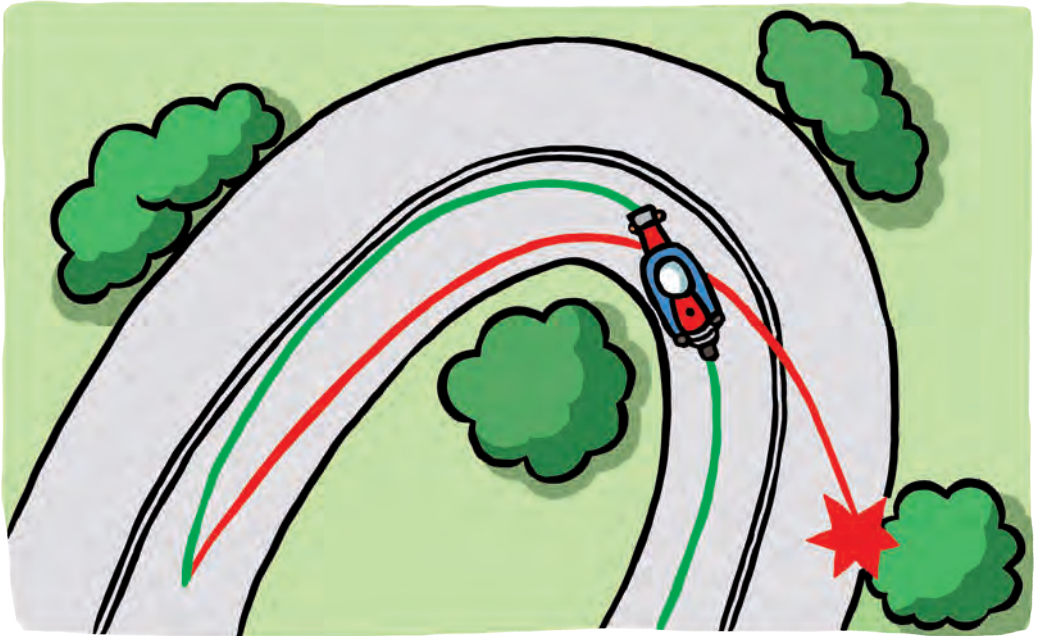


LE REGARD

Le regard est primordial pour guider un deux-roues. En effet, l'endroit où votre regard se pose est celui vers lequel vous vous dirigez.

Aussi, plutôt que de fixer un obstacle, il faut regarder là où l'on choisit de passer pour l'éviter. De la même façon à l'approche d'une courbe, fixer le point le plus éloigné (par exemple sur un point fixe en sortie de courbe) permet de stabiliser la trajectoire du véhicule.

NÉGOCIER UN VIRAGE



Lorsqu'un virage est abordé à une vitesse trop élevée, le conducteur risque la chute, entraîné par la force centrifuge. Une fois dans le virage, il est difficile de corriger la vitesse sans prendre de risques. Aussi, ralentir à l'approche d'une courbe permet d'aborder le virage en sécurité. L'accélération est possible lorsque la fin du tournant est en vue.

S'ÉQUIPER

CASQUE MOTO

Il est obligatoire car indispensable pour l'utilisation d'un deux-roues motorisé : C'est l'équipement minimum pour tous les motards, scootéristes et leurs passagers.

Casque intégral

Disponible pour tous les usages, le casque se décline en différentes versions, mais c'est le casque intégral qui présente la meilleure protection.

En ville, sur route, sur circuit, à moto comme à scooter, il protège le mieux et réduit au maximum les bruits parasites.

Doté de systèmes de ventilation et d'équipements antibuée performants, il se porte en toutes saisons. Il est idéal sur de longs trajets.



AUTRES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

En plus du casque, le reste de l'équipement joue un rôle capital pour l'usager d'un deux-roues motorisé, qu'il s'agisse d'un motard de grosse cylindrée ou même d'un scootériste ou d'un véhicule de 49.9 cm³.

Outre son aspect extérieur il constitue, en effet, la seule protection en cas d'accident.

En cas de chute, un usager éjecté de son deux-roues peut glisser sur la couche de revêtement de la chaussée, ce qui peut causer des graves blessures (brûlures...). Même en été, il est fortement déconseillé de circuler en short, tee-shirt ou tongs. Des chaussures de sport, un petit blouson et un pantalon léger ne constituent pas non plus une protection efficace.

L'équipement incontournable devrait être constitué de :

- une combinaison adaptée,
- un blouson renforcé,
- des gants,
- des chaussures fermées...

ATTENTION : NE SOUS-ESTIMEZ PAS LE BUDGET CONSACRÉ À VOTRE ÉQUIPEMENT. IL PEUT VOUS SAUVER LA VIE !

LA VESTE AIRBAG

Un câble est attaché d'un côté à la veste et de l'autre à la moto. Quand les deux sont séparés, une cartouche d'air comprimé située dans la veste est activée et gonfle les airbags situés au niveau de la nuque, du dos et des côtes.

III. LA CONDUITE

LES CARREFOURS

LES RÈGLES DE TRAVERSÉE POUR LES VÉHICULES

CARREFOUR :

Un carrefour peut être :

- à priorité à droite sans signalisation
- à priorité à droite avec signalisation
- avec un "cédez le passage" pour une ou plusieurs voies
- avec priorité ponctuelle pour l'une des voies
- à caractère prioritaire pour l'une des voies
- avec un "STOP" pour une ou plusieurs voies
- géré par des feux tricolores
- à priorité à l'anneau sur giratoire.

CARREFOUR À L'INDONÉSIEENNE :

Un carrefour "en tourne à gauche à l'indonésienne" est un carrefour avec des îlots aménagés ou avec un marquage horizontal permettant aux usagers tournant à gauche de se croiser sans se contourner.

Ce type de carrefour permet souvent de fluidifier la circulation.



CHANGEMENT DE DIRECTION EN TOUTE SÉCURITÉ

Pour entreprendre un changement de direction en toute sécurité :

Avant de freiner :

- Contrôlez les rétroviseurs
- Allumez les clignotants

Juste avant de tourner :

- Décélérez pour être en mesure d'arrêter votre véhicule si besoin
- Cédez le passage aux véhicules arrivant en sens inverse
- Contrôlez les angles morts
- Vérifiez qu'il n'y ait pas de cycliste sur une piste ou bande cyclable, sur la voie opposée à la vôtre. Ils seraient en effet prioritaires.
- Vérifiez qu'il n'y ait pas de piéton qui manifeste une intention de traverser dans la rue dans laquelle vous souhaitez vous engager. Le piéton serait prioritaire.

LES SENS GIRATOIRES

COMMENT SE COMPORTER

FACE À UN CARREFOUR GIRATOIRE ?

■ Si depuis que vous avez passé votre permis de conduire les modèles de voitures ont changé, certaines évolutions au Code de la Route et en matière d'aménagements routiers sont également apparues. Par exemple, comment se comporter face à un carrefour giratoire ?

■ Pour circuler sans incident sur un rond-point, respectez rigoureusement les règles de priorité et de circulation.

AVANT D'ENTRER SUR LE GIRATOIRE

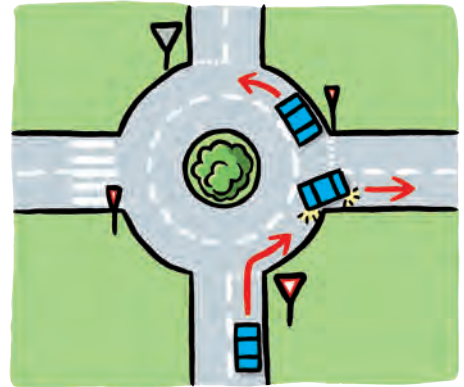
Vous devez céder le passage au piéton qui souhaite traverser.
Vous devez céder le passage aux véhicules qui circulent déjà sur l'anneau, qu'il s'agisse d'une voiture, d'un deux-roues ou d'un vélo.

SORTIR DU GIRATOIRE À DROITE OU TOUT DROIT

En sortie, cédez le passage au piéton qui souhaite traverser.
Pour tourner à droite, placez vous sur la voie de droite et mettez le clignotant. Pour aller tout droit, placez-vous sur la voie de droite et mettez le clignotant après la première sortie.

SORTIR À GAUCHE OU FAIRE DEMI-TOUR

En sortie, cédez le passage au piéton qui souhaite traverser.
Circulez sur la voie de gauche. Un peu avant la sortie, vérifiez que vous pouvez changer de direction, mettez votre clignotant et regagnez la voie de droite.



LE PERMIS À POINTS

En cas d'infraction, la législation prévoit un retrait de points sur le permis, le nombre d'unités retirées dépend de la gravité de l'infraction. Quand on perd des points sur son permis voiture, on les perd aussi sur son permis moto ou poids lourd.

BARÈME DE RETRAITS DE POINTS

1 point :

- excès de vitesse inférieur à 20 km/h – chevauchement de ligne continue

2 points :

- excès de vitesse égal ou supérieur à 20km/h et inférieur à 30km/h
- accélération d'un conducteur sur le point d'être dépassée
- circulation ou stationnement sur un terre-plein central d'autoroute

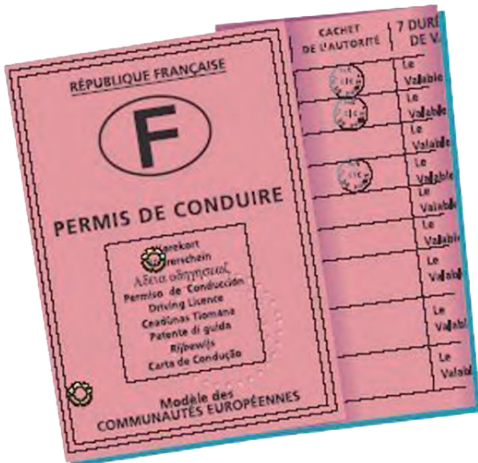
3 points :

- excès de vitesse égal ou supérieur à 30km/h et inférieur à 40km/h
- défaut de port de ceinture de sécurité
- défaut de port du casque ou port d'un casque non homologué
- dépassement dangereux
- non respect des distances de sécurité entre 2 véhicules
- circulation à gauche sur chaussée à double sens
- franchissement de ligne continue
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence
- changement de direction sans avertissement préalable
- arrêt ou stationnement dangereux
- usage d'un téléphone tenu en main en conduisant
- le visionnage d'un écran de télévision en conduisant (autre qu'un GPS)

- stationnement sur la chaussée la nuit ou par temps de brouillard en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation
- non respect des restrictions de validité du permis de conduire

4 points :

- excès de vitesse égal ou supérieur à 40km/h et inférieur à 50km/h
- non respect de l'arrêt au feu rouge, orange ou clignotant, au stop ou au cédez le passage
- refus de priorité
- circulation en sens interdit
- circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage
- marche arrière ou demi-tour sur autoroute
- accident par manquement entraînant à autrui une incapacité de travail de moins de trois mois



PRÉCISION :

Certaines infractions au Code de la Route ne sont pas sanctionnées par un retrait de points, mais seulement par l'acquittement d'une amende forfaitaire. C'est le cas du non paiement d'un stationnement ou d'un stationnement gênant ou interdit.

6 points :

Contraventions :

- excès de vitesse supérieur à 50km/h
- conduite avec une alcoolémie comprise entre 0.5 et 0.8g par litre de sang
- transport, détention, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles

6 points :

Délits :

- délit de fuite
- conduite avec une alcoolémie égale ou supérieur à 0.8g par litre de sang
- refus de se soumettre aux tests de dépistage d'alcoolémie
- conduite en état d'ivresse manifeste
- conduite après consommation de stupéfiants
- refus de se soumettre aux tests de dépistage de stupéfiants
- homicide ou blessures involontaires entraînant à autrui une incapacité totale de travail de plus de trois mois
- refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule, de se soumettre aux vérifications
- gêne ou entrave à la circulation
- conduite malgré la rétention ou la suspension du permis, ou refus de restitution du permis
- usage volontaire de fausses plaques d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations.

DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES POINTS

■ 1 point : Les automobilistes qui commettent une infraction qui entraîne le retrait d'un point sur le permis de conduire peuvent le récupérer dans un délai de six mois.

■ 1, 2 ou 3 points : L'automobiliste peut retrouver l'intégralité de ses points du permis en deux ans si ces points ont été perdus pour des contraventions de 1ère, 2ème ou 3ème classe. Par exemple : la conduite avec un téléphone tenu en main, la circulation sur une bande d'arrêt d'urgence, le changement de direction sans clignotant.

Les contraventions les plus fréquentes faisant perdre 3 points relevant de la quatrième classe (conduite sans port de la ceinture de sécurité ou excès de vitesse) ne sont pas concernées : le délai est de trois ans.

■ 4 ou 6 points : le délai est de trois ans.

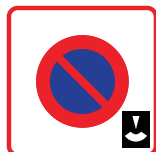
Pour en bénéficier il ne faut pas avoir commis, dans le délai prévu, une infraction susceptible d'entraîner un retrait de points.

■ Chaque automobiliste peut passer un stage de récupération de points tous les ans. 4 points sont alors récupérables.

LES PANNEAUX

PANNEAUX ET PANONCEAUX RELATIFS AU STATIONNEMENT

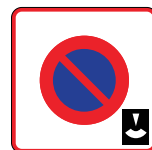
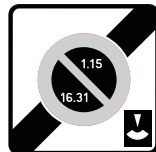
Nouvelle signalisation



Zone de stationnement à durée limitée, avec contrôle par disque



Zone de stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle et à durée limitée, avec contrôle par disque



Interdiction de stationner sans disque de stationnement



Présence d'un parc de stationnement sous vidéosurveillance



Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée avec contrôle par disque



Le panneau indique la durée limite de stationnement avec contrôle par disque, ainsi que la limite de la période d'application de la mesure

PANONCEAUX



La prescription donnée par le panneau ne s'applique pas aux cyclistes



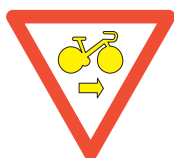
Risque de heurt de véhicules lents



NOUVEAUTÉS EN 2012



Voie sans issue sauf pour piétons ou cyclos



Les vélos tournant à droite au feu peuvent faire un cédez le passage lorsque le feu est rouge.



Signalement de nappes de brouillard ou de fumées épaisses



Présence d'un centre commercial

PANNEAUX D'INFORMATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces panneaux de sécurité routière ont pour but de rappeler aux usagers des règles simples de sécurité routière

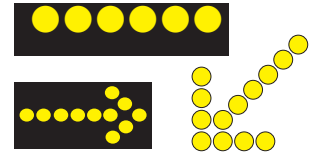
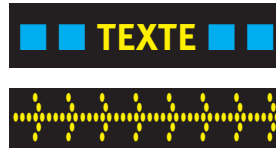


pour votre sécurité
attachez vos ceintures

PANNEAUX ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION TEMPORAIRE



Annonce ou signalisation d'urgence de la réduction de plusieurs voies sur routes à chaussées séparées



PANNEAUX D'INDICATION



Ce panneau indique l'entrée d'un tunnel où il est interdit de faire demi-tour, de s'arrêter et de stationner en-dehors des emplacements prévus à cet effet et où l'allumage des feux de croisement est obligatoire



Sortie de tunnel



Point de départ d'un itinéraire pédestre



Entrée d'aire piétonne



Arrêt au poste de péage



Voie verte - Voie réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés



Fin de voie verte

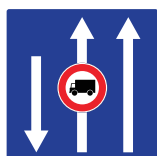


Entrée d'une zone de rencontre



Sortie d'une zone de rencontre

PANNEAUX D'INDICATION



Conditions particulières de circulation par voie sur la route suivie



Section de route à 3 voies affectées "une voie dans un sens et 2 voies dans l'autre"



Fin de créneau de dépassement à 3 voies



Pré-signalisation d'un créneau de dépassement ou d'une section de route à chaussée séparée



Créneau de dépassement à 3 voies affectées "deux voies dans un sens et une voie dans l'autre"

IDÉOGRAMMES, EMBLÈMES ET LOGOTYPES



Gare de trains dont le trafic de voyageurs est supérieur ou égal à 30000 voyageurs par an



Garage ou poste de dépannage



Base de loisirs



Toilettes



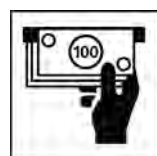
Piscine ou centre aquatique



Plage



Station de ski de descente



Distributeur automatique de billets



Autocaravane



Produits du terroir



Produits vinicoles



Centre équestre, promenade, ranch, poney-club



Terrain de Conservation du littoral et des rivages lacustres



Musée ayant reçu l'appellation "Musée de France"



Parc ou jardin ayant reçu le label "Jardin remarquable"

LES RADARS

LES CONTRÔLES DE RESPECT DE LA VITESSE

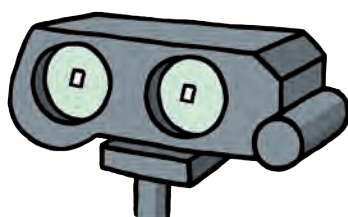
LES DIFFÉRENTS RADARS :

LES RADARS MOBILES :

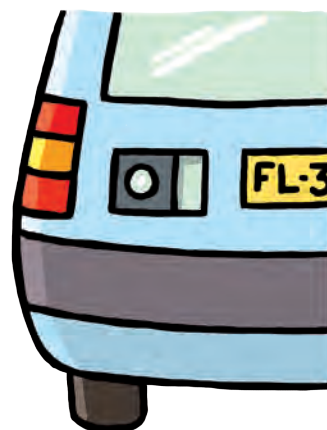
- Radar mobile
- Jumelles
- Radar embarqué



Radar mobile



Jumelles

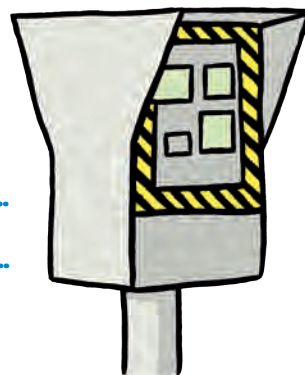


Radar embarqué

LE SAVIEZ-VOUS ?

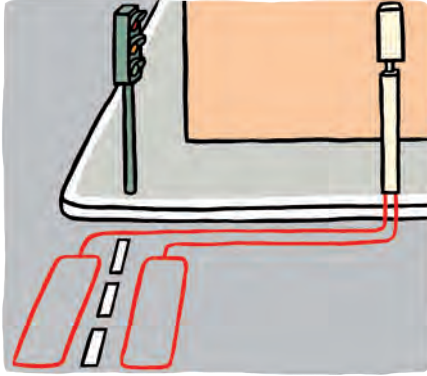
Selon les modèles, les radars peuvent relever la vitesse à des distances allant jusqu'à 600 m.

LE RADAR FIXE :

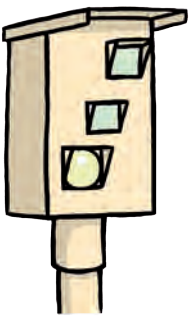


Radar fixe

CONTRÔLE DU RESPECT DES FEUX ROUGES



Deux lignes, équipées avec des capteurs magnétiques, sont installées dans la chaussée. La première ligne est installée juste avant le feu rouge. Quant à la seconde, elle se trouve à quelques mètres après la première.



Principe de fonctionnement : Établissement de l'infraction par la prise de deux photographies numériques (par l'arrière) : la première est prise lorsque le véhicule est sur la ligne d'effet de feu alors que celui-ci est au rouge. Une deuxième photo est prise lorsque le véhicule est en train de traverser le carrefour.

Traitement des données recueillies : Transmission du fichier par liaison ADSL au Centre National de Traitement de Rennes. La Police se charge alors de vérifier les informations reçues, et décide d'envoyer ou non un procès verbal à l'utilisateur.

ILLUSTRATION DU FONCTIONNEMENT

Illustration du fonctionnement : Les deux photos doivent faire apparaître le feu au rouge, la plaque minéralogique, la marque ou le type de véhicule, l'environnement.



Photo 1 : le véhicule est sur la ligne d'effet de feu alors que celui-ci est au rouge.



Photo 2 : le véhicule est en train de traverser le carrefour.

LES SANCTIONS

- Perte de 4 points sur votre permis de conduire
- Une amende de 4ème classe soit 135 euros

L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

SE DÉPLACER DE MANIÈRE ÉCO-RESPONSABLE

Afin de faire des économies et moins polluer, il y a des petits gestes à effectuer : Savoir adapter son moyen de transport en fonction du déplacement à faire et entretenir régulièrement son véhicule.

TENDRE VERS UNE CONDUITE MOTORISÉE PLUS ÉCO-RESPONSABLE

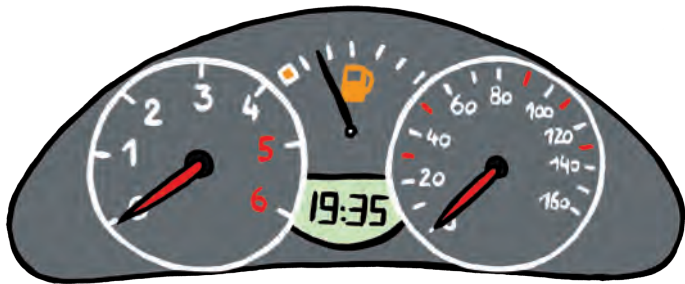
De petits gestes peuvent permettre de conduire plus économiquement et de polluer moins :

■ Les départs :

l'idéal est d'en minimiser le nombre. Pour un départ efficace, il faut changer les vitesses rapidement pour atteindre au plus vite une vitesse de croisière suffisante.

■ Les changements de vitesse :

il faut être en permanence sur le rapport de vitesse le plus élevé pour avoir un régime moteur aussi bas que possible.



■ Les accélérations

Il faut s'efforcer d'accélérer modérément au-delà de 50km/h en privilégiant une accélération progressive à une accélération forte.

■ Ralentir ou freiner :

Il faut utiliser le plus possible le frein moteur et solliciter le moins possible les freins.

■ Maintenir une vitesse stable :

Il faut s'efforcer d'accélérer modérément au-delà de 50km/h.

■ Maintenir les distances de sécurité :

Cela permet de ne pas subir les choix des autres usagers en prévoyant leurs intentions.

■ Anticiper :

En regardant loin devant soi on peut prévoir les arrêts, les changements de files ou de direction, les dépassements etc...

■ Les pneus :

Les pneus verts ou basse consommation sont allégés et ils diminuent la résistance au roulement et donc la consommation de carburant. A noter qu'ils sont déconseillés dans des conditions extrêmes (neige, verglas).

■ Le chargement :

Un premier principe est de bien répartir les bagages à l'intérieur du véhicule. Il est également préférable de démonter les coffres du toit, porte-skis, barres de toit et autres galeries lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.



LE CONSTAT AMIABLE

En France, un constat amiable automobile est un document à remplir après un accident de la route, expliquant les circonstances de celui-ci, et qui sera utilisé par les assurances pour décider des responsabilités et des indemnisations.

C'est un document officiel, qui doit être signé, il est irrévocable. Il est un appui pour relater des faits. Un constat amiable n'est en rien un moyen pour l'un des deux automobilistes de reconnaître sa ou ses responsabilité(s). C'est à la société d'assurance de le faire.

Le constat amiable se décompose en plusieurs parties principales :

- Les informations du sinistre avec date, lieu, nature des dommages et s'il y a des témoins.
- Les coordonnées des deux véhicules impliqués ainsi que l'assurance, le conducteur, et les dommages subis,
- Les circonstances de l'accident avec la possibilité de dessiner un croquis.

Le constat présente deux volets identiques en papier carbone. Lors d'un sinistre chaque véhicule impliqué prend alors un volet qu'il remettra à son assurance.




En cas de choc avec plusieurs voitures un constat doit être rempli entre chaque voiture entrée en collision.

Informations pratiques pour le constat à l'amiable

- **Il doit être rempli sur les lieux de l'accident et au stylo bille (pour le double).**
- **Dans un premier temps, ne remplir que le recto du constat. Vous pourrez compléter le verso à votre domicile.**
- **Vérifiez bien les informations de l'autre automobiliste (plaque d'immatriculation, numéro de police d'assurance...)**
- **Ne signez le constat que si vous êtes en accord avec ce qui y est noté.**

CONSTAT AMIABLE : PAGE RECTO

À remplir conjointement par les 2 conducteurs

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE				ACCIDENT REPORT	
1 Date de l'accident <i>Date of the accident</i>		Heure <i>Time</i>		Localisation <i>Locality</i>	
Pays : <i>Country</i>		Lieu : <i>Exact location</i>		Blessé(s) même léger(s) <i>Injury(ies) even if slight</i>	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		1/2 <input type="checkbox"/> 2/2 <input type="checkbox"/>	
2 Dégâts matériel à des <i>Property damage</i> véhicules autres que A et B <i>other than vehicles A and B</i>			3 Témoins : noms, adresses et tél <i>Witnesses : names, addresses and tel. numbers</i>		
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
VEHICULE A		VEHICULE A		VEHICULE B	
6 Preneur d'assurance / assuré <i>Detail of insured (see insurance certificate)</i>					
NOM : <i>Name</i>					
Prénom : <i>First name</i>					
Adresse : <i>Address</i>					
Code postal : Pays : <i>Postal code Country</i>					
Tél. ou email : <i>Tel. or email</i>					
7 Véhicule <i>Vehicle</i>					
A MOTEUR VEHICULE			REMORQUE TRAILER		
Marque, type : <i>Make, type</i>					
N° d'immatriculation : <i>Registration number</i>					
Pays d'immatriculation : <i>Country of registration</i>					
8 Société d'assurance <i>Insurance company</i>					
NOM : <i>Name</i>					
N° de contrat : <i>Policy No.</i>					
N° de carte verte : <i>No. insurance certificate</i>					
Attestation d'assurance ou carte verte valable <i>Period of insurance validity du from : au to :</i>					
Agence (ou bureau, ou courtier) : <i>Agency or broker</i>					
NOM : <i>Name</i>					
Adresse : <i>Address</i>					
Pays : <i>Country</i>					
Tél ou email : <i>Tel or email</i>					
Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? <i>Is damage to the vehicle insured by the contract ?</i>					
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>					
9 Conducteur <i>Driver / non-permis de conduire / Driver / non-driving license</i>					
NOM : <i>Name</i>					
Prénom : <i>First name</i>					
Date de naissance : <i>Date of birth</i>					
Adresse : <i>Address</i>					
Pays : <i>Country</i>					
Tél ou email : <i>Tel or email</i>					
Permis de conduire n° : <i>Driving licence n°</i>					
Catégorie (A, B, ...) : <i>Groups (A, B, ...)</i>					
Permis valable jusqu'au : <i>Driving licence valid until</i>					
12. CIRCONSTANCES <i>Circumstances</i>					
Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser les croquis <i>Put a cross in each of the relevant spaces to help explain the plan</i>					
* Rayer la mention inutile <i>* Strike the unused term</i>					
A				B	
1 * en stationnement / à l'arrêt <i>1 * Stopped / stationary</i>					
2 * quittait un stationnement / ouvrait une portière <i>2 * Leaving a parking space / opening a door</i>					
3 * prenait un stationnement <i>3 * entering a parking space (at the roadside)</i>					
4 * sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre <i>4 * emerging from a car park, from private grounds, from track</i>					
5 * s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre <i>5 * entering a car park, private grounds, a track</i>					
6 * s'engageait sur une place à sens giratoire <i>6 * driving on roundabout etc</i>					
7 roulait sur une place à sens giratoire <i>7 driving on roundabout etc</i>					
8 heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file <i>8 Hit the rear end, driving in same direction, in a same file (lane)</i>					
9 roulait dans le même sens et sur une file différente <i>9 going in the same direction but a different lane</i>					
10 * changeait de file <i>10 * changing files/lanes</i>					
11 * doublait <i>11 * overtaking</i>					
12 virait à droite <i>12 turning to the right</i>					
13 virait à gauche <i>13 turning to the left</i>					
14 * reculait <i>14 * moving backward</i>					
15 * empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse <i>15 * approaching upon the lane reserved for opposite traffic</i>					
16 venait de droite (dans une carrefour) <i>16 coming from the right an intersection</i>					
17 n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge <i>17 failing to stop at sign</i>					
← indiquer le nombre de cases marquées d'une croix <i>State TOTAL number of spaces marked with a cross</i>					
A signer obligatoirement par les deux conducteurs <i>Must be signed by BOTH drivers</i>					
Ne compléter pas cette reconnaissance de responsabilité mais un relevé des sinistres et des faits relatifs à l'accidentation du règlement <i>Does NOT constitute an admission of liability, but a summary of admission on the facts which will speed up the settlement of claims</i>					
10 Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche <i>Indicate with an arrow the point of initial impact</i>		Croquis de l'accident au moment du choc <i>Sketch of an accident</i>		10 Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche <i>Indicate with an arrow the point of initial impact</i>	
					
11 Dégâts apparents au véhicule A : <i>Visible damage in vehicle A</i>		Signature des conducteurs <i>Signatures of the drivers</i>		11 Dégâts apparents au véhicule B : <i>Visible damage to vehicle A</i>	
13 Mes observations : <i>My remarks :</i>				14 Mes observations : <i>My remarks :</i>	

IV. STRASMAP

Strasmap est une application mobile développée par la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg et destinée aussi bien aux piétons, cyclistes, usagers des transports en commun qu'aux automobilistes.

Strasmap est disponible sur le site www.strasmap.eu et téléchargeable sur les téléphones mobiles Android et iPhone. Son but est de faciliter la vie des usagers dans leurs déplacements sur toute l'agglomération. L'application est particulièrement fonctionnelle puisque sa base de données complète est réactualisée toutes les trois minutes environ.

Véritable « compagnon de vos déplacements », **Strasmap** promet de faciliter la vie et la mobilité des strasbourgeois pour :

- trouver une adresse
- localiser les stations de tram, de bus, de vélo en libre-service (Vélhop) et d'autopartage (Auto'trement)
- calculer le meilleur itinéraire (avec GPS)
- obtenir des informations sur le trafic ou l'occupation des parkings en temps réel
- en période hivernale, connaître les axes déneigés ou en cours de déneigement
- ou encore s'informer sur la qualité de l'air, les numéros d'urgence...



StrasMap, l'assistant personnel de vos déplacements

La Carte

La carte couvre les 28 communes. Il permet d'afficher une vue aérienne.

Moteur de recherche

Recherche à l'adresse. La liste de résultats indique également la distance qui sépare l'utilisateur du lieu où il se trouve.

Calcul d'itinéraire

Ce module permet de calculer un itinéraire entre 2 points et sur plusieurs modes de déplacement, piéton, vélo, auto ou en transport en commun.

Autopartage

Liste toutes les stations Auto'trement.

Déplacement en vélo

L'ensemble des aménagements cyclables de la CUS est représenté, de même que les boutiques et stations Vélhop, avec l'indication du nombre de vélos disponibles pour chaque station.

N° d'urgence

Sont listés une série de numéros de type "secours", d'une pression sur une icône l'utilisateur déclenche un appel téléphonique.



L'état du trafic en temps réel

L'état de la circulation des principales artères est restitué sur la carte. Les données sont actualisées automatiquement toutes les 3 minutes.

Les travaux perturbant la circulation sont notifiés, ainsi que les messages d'alerte : alerte météo, alerte ozone, événement exceptionnel...

Transports en commun

Ce service offre la possibilité de localiser les arrêts et stations du réseau Tram et Bus, ou en indiquant le nom d'une station ou d'une adresse, enfin de calculer un itinéraire depuis sa géolocalisation ou de n'importe quelle station. L'utilisateur peut aussi consulter les horaires des prochains passages en temps réel.

Indices de qualité de l'air

Ces informations sont rafraîchies deux fois par jour pour la qualité constatée et la qualité prévue sur chacune des 28 communes de la CUS. Si le niveau de pollution est élevé, cette information est diffusée sous la forme d'un message d'alerte.

Parkings et stationnements

L'occupation d'une quinzaine de parkings est disponible en temps réel et actualisée toutes les 3 minutes.

Contact

Ouvre un formulaire qui permet de contacter la CUS.

Alertes

Accès à la liste des alertes météo, aux événements pouvant fortement perturber les conditions de circulation, etc...



V. ADRESSES UTILES

Communauté Urbaine de Strasbourg

Site internet : www.strasbourg.eu

Information trafic SIRAC

- Info trafic : 03 88 84 84 84

- StrasMap

Site internet : www.strasmap.eu

Police Nationale

Hôtel de Police

34, route de l'Hôpital

67000 STRASBOURG

Tél. 03 90 23 17 17

Gendarmerie

2, rue de Molsheim

67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 37 52 99

Police Municipale de Strasbourg

1, Parc de l'Etoile,

67076 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 84 13 05

CTS

Compagnie des Transports Strasbourgeois

site internet : www.cts-strasbourg.fr

CTBR67

Compagnie des Transports du Bas-Rhin

site internet : www.ctbr67.fr

SNCF

Centrale de réservation

site internet : www.voyages-sncf.com

TER Alsace :

site internet : www.ter-sncf.com/alsace

Vélohop

Vélo partagé

Tél. 09 69 39 36 67

e-mail : contact@velhop.strasbourg.eu

Site internet :

<http://www.velhop.strasbourg.eu/>

info trafic autoroute

www.bison-fute.equipement.gouv.fr

info réseau des routes départementales

www.inforoute67.fr

AIVAR

Association d'aide aux victimes de la route

7, Quai Finkwiller - 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 36 41 66

e-mail : contact@aivar.fr

site internet : <http://www.aivar.fr/>

La Prévention Routière

Cité Administrative

14, rue du Maréchal Juin

67084 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 36 78 97

e-mail :

preventionroutiere67@wanadoo.fr

site internet :

<http://www.preventionroutiere.asso.fr/>

CADR'67

Comité Action Deux Roues

Maison des Cyclistes

12, rue des Bouchers - 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 75 17 50

e-mail : cadr67@fubicy.org

site internet : <http://cadr67.fr/>

Fédération Française des Motards en Colère

59, avenue des Vosges - 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 24 51 50

e-mail : contact@ffmc67.com

site internet : <http://www.ffmc67.com/>

Automobile Club

5, avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 36 62 62

e-mail : info@automobileclub.org

Site internet : www.automobile-club.org/

Auto'trement

Autopartage

5, rue St Michel - 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 23 73 47

e-mail : info@autotrement.com

site internet : <http://www.autotrement.com/>

ASTUS

Association des Usagers de Transports

Urbains dans l'agglomération

Strasbourgeoise

13, rue Georges Rossdeutsch

67800 Bischheim

Tél : 03 88 95 79 63

e-mail : contact@astus67.fr

site internet : <http://astus67.fr>

Remerciements au CERTU pour sa participation
à la réalisation de ce document

Certu



1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France
Site internet : www.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 88 60 90 90
Fax : +33 (0)3 88 60 91 00
Courriel : courrier@strasbourg.eu